



PRÉFET DES YVELINES

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

Unité départementale des Yvelines



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) 30 JANVIER 2023

BASSIN INDUSTRIEL DE LIMAY – PORCHEVILLE – GARGENVILLE



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Sommaire

Rappel fréquences d'inspection

Bilan par établissement :

1.- AIR LIQUIDE

2.- ALPA

3.- EDF

4.- FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE

5.- REVIVAL DERICHEBOURG (ex-GDE)

8. - LINDE FRANCE

9. - SEQENS

10. - SARP I

11. - DIELIX

12.- TOTAL Energies

13.- VALENE

Actions « post-lubrizol »

Programme annuel d'inspections

Établissement « prioritaire » hors sites et sols pollués	1 visite approfondie une fois par an
Établissement « à enjeux »	1 visite approfondie ou courante une fois tous les 3 ans
Établissement « sensible » hors sites et sols pollués	
Autre établissement relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement	1 visite approfondie ou courante une fois tous les 7 ans
Nouvel établissement relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement	1 visite approfondie ou courante dans l'année qui suit la mise en service de l'installation
Établissement dont une installation à fait l'objet d'une modification notable avec enquête publique	

- **Prioritaires : ALPA, EDF, SEQENS, SARP Industries, Total Energies**
- **À enjeux / sensibles : Air liquide, DIELIX, FPR, REVIVAL (broyeur), Linde France**
- **Autres : Valene**

BILAN PAR ÉTABLISSEMENT

AIR LIQUIDE – Seveso Seuil Bas

2 inspections en 2020

Un exercice inopiné POI par an

Inspection prévue en 2023

Inspections

- Pour rappel : inspection du 5 décembre 2020 : rejets aqueux et atmosphériques, stockage des VHU.
Respect des valeurs limites d'émissions dans l'eau en cuivre, DCO, azote, arsenic (travaux zone laminoir prévus et en cours zone aciérie). Carnet de suivi à mettre en place / circuit de refroidissement, mettre à disposition fiches de données de sécurité à jour, suivi du plan d'action basé sur conclusions des revues d'analyse de risque de prolifération de légionelles ;
- Pour rappel : inspection du 10 décembre 2021 : rejets aqueux et atmosphériques, tours aéroréfrigérantes.
Plan d'action d'amélioration sur les rejets aqueux se poursuit. Suivi des appareils de mesure des rejets atmosphériques à mettre en place.
- Du 20 octobre 2022 : Le plan d'action d'amélioration sur les rejets aqueux a généré la mise en place de plusieurs dispositifs qui ont permis à l'installation de réduire ses émissions de polluants dans l'eau.
L'exploitant devra définir un lieu de stockage et un modus operandi pour les bouteilles d'acétylène et d'oxygène susceptibles d'être déplacées sur tout le site.

EDF

Situation administrative

- Arrêté préfectoral d'autorisation du 13 juillet 1967 ;
 - 45 arrêtés préfectoraux complémentaires entre 1967 et 2021 ;
 - Arrêté préfectoral du 08/10/2021 relatif à la mise à jour des conditions de surveillance de la qualité des eaux souterraines.
-
- Déclaration de cessation d'activité en date du 28/09/2017
 - Récépissé de cessation en date du 29/12/2017

EDF

Actualités 2021-2022

Poursuite des actions de mise en sécurité et démantèlement des installations.

Pour rappel, opérations à mettre en œuvre d'ici à **2032**, date prévue pour la fin de la remise en état du site :

- Mise en sécurité
- Déconstruction des cheminées
- Désamiantage
- Déconstruction du bloc usine
- Traitement des pollutions

EDF

Inspections (rappel)

- 07/07/21 : post lubrizol – pas d’observations
- 28/05/20 : cessation d’activité, planning prévisionnel des opérations de démantèlement, diagnostics de pollution déjà réalisés et à venir, déclaration GEREPP 2019 – pas d’observations
- Pas d’inspection en 2022

EDF

Instructions

- Rapport d'activité 2021 ;
- Évaluation quantitative des risques sanitaires du 22/10/21 (en cours d'instruction ; compléments reçus le 08/11/2022).

FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE

Instruction

Pas d'actualités particulières

Pour rappel :

- **2019** : demande extension du site : îlots de stockage, aménagement et extension voirie. Pas d'impact sur le classement et la capacité autorisée. Capacité de rétention des eaux pluviales suffisante. Étude des flux thermiques conclut à un risque incendie maîtrisé et besoins en eau inchangés
- **2021** : demande extension sur parcelle voisine et construction d'un bâtiment de stockage produits finis et produits chimiques, construction de 2 silos supplémentaires (stockage PET), ajout d'une ligne d'extrusion/polycondensation (transformation des paillettes en granulés)
Impact sur les capacités de rubriques ICPE stockage de polymères et déchets plastiques, gestion des eaux, rejets.

Revival Derichebourg (Ex GDE)

Inspections

Pas d'actualités particulières.

Revival Derichebourg (Ex GDE)

Instruction

- **Dossier de demande d'autorisation de changement d'exploitant du 11 mai 2022 :** autorisé par la DRIEAT. Rapport de l'inspection et APC en cours de validation. Garanties financières estimées comme suffisantes ;
- **Dossier de demande d'agrément pour le broyeur VHU du 6 octobre 2022 :** thématique intégrée au rapport d'inspection et APC relatif au changement d'exploitant.

LINDE FRANCE – Seveso Seuil bas

Inspection en 2020 + une prévue en 2023

Des modifications 2020-2021 ont été instruites →
modifications dites substantielles avec demande de
déposer un nouveau dossier d'autorisation

09/12/22 : dépôt dossier de modifications substantielles
avec une mise à jour complète de l'étude de danger
(instruction en cours)

Situation administrative - Arrêtés en vigueur :

- Arrêté préfectoral d'autorisation du 23/04/2010
- Arrêté préfectoral complémentaire du 06/09/2011 relatif aux rejets atmosphériques en COV et aux conditions de stockages des produits dangereux
- Arrêté préfectoral complémentaire du 16/07/2014 relatif aux garanties financières
- Arrêté préfectoral complémentaire du 05/08/2020 relatif à la stratégie de défense incendie

IED au titre des rubriques 3410 (Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques) et 3450 (Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits pharmaceutiques, y compris d'intermédiaires)

SEVESO seuil bas

Enjeux : eau, air et risque accidentel

IED : directive sur les émissions industrielles

SEQENS

Inspections

- 16/03/22 : suites de l'inspection précédente, prévention de la pollution atmosphérique et aqueuse – 16 NC – 1 APMD (MMR, respect des VLE rejets atmosphériques et fiabilisation du système de traitement, respect des VLE des rejets aqueux, consignes d'exploitation)

NC : non conformité

Actualités :

- MAJ EDD reçue le 03/01/22 (en cours d'instruction)
- Exercice POI le 10/11/22 : scénario d'explosion et d'incendie d'une cuve Soneco lors d'une intervention (soudure) par une entreprise extérieure – 6 actions correctives ou préventives identifiées
- Courrier de clôture de l'action nationale Lubrizol transmis le 08/12/22
- Contrôle inopiné eau prévu en 2023

EDD : étude de danger ; POI : plan d'opération interne ; DMF : N-diméthylformamide

Inspections / Contrôle inopiné air

- **Inspection du 28 juin 2022** : Système de gestion de la sécurité, formation du personnel et qualifications du personnel des entreprises extérieures, risques accidentels (zone de stockage U402, Unité GeoMelt, Unité « Plug & Sorb ») → Organisation et système de gestion de la sécurité à revoir pour garantir un haut niveau de maîtrise des risques, mise en place de la signalisation de la zone ATEX (zone de vidange des bonbonnes), mise en place d'une signalétique de la zone de stockage U402.
- **Contrôle inopiné Air des 26 & 27 juillet 2022** : RAS pour les 3 lignes d'incinération

SARP I

Instruction

- **Mise à jour des prescriptions** : présentation au Coderst de fin janvier 2022 d'un arrêté préfectoral complémentaire et consolidé (poste injection directe L1, Plug&Sorb, unité GéoMelt, unité neutralisation des boues acides, acceptation DASRI, augmentation capacité de 165 kT à 185 kT, arrêt surveillance du benzène dans les eaux souterraines zone EDF, actualisation des garanties financières ;
- **Mise à jour de l'étude de danger (EDD)** : dépôt des éléments le 8 décembre 2022. L'instruction du dossier est en cours par la DRIEAT.

DIELIX

Inspections

- **Du 19 mai 2022** : Suite d'inspection du 19 mars 2019, dispositifs de sécurité, réseaux d'assainissement, entretien des moyens d'intervention de lutte incendie, rejets atmosphériques, produits chimiques, installation électriques, risques accidentels, effluents issus du laveur humide et du biofiltre. Accentuer le contrôle de l'état du bassin de rétention des eaux polluées.

DIELIX

Instruction

- **Porter-à-connaissance (PAC) déposé en 2021 / modifications effectuées en 2019, 2020 et 2021** : modif point de rejet du laveur humide, création zone de stockage de big-bags de potasse, modif sur distribution des catégories de matières premières grasses traitées, mise en service cuve de stockage de 100 m³ d'huiles alimentaires usagées, et cuve de stockage de 150 m³ d'esters méthyliques d'acides gras → **a donné lieu à la rédaction d'un arrêté APC en date du 6 juillet 2022** ;
- **PAC déposé le 5 juillet 2022** : déplacement du poste de chargement de glycérine, la création d'une plateforme sécurisée de prélèvement des citernes, la mise en service d'une cuve de stockage de 100 m³ d'huiles alimentaires usagées et d'une cuve de stockage de 150 m³ d'ester méthyliques d'acides gras → **a donné lieu à la rédaction d'une lettre de prise d'acte du 12 septembre 2022.**

TOTAL Energies

Inspections

- Pour rappel, 21 décembre 2021 : Vieillessement tuyauteries, MMR clapet feu – observations de l’inspection auxquelles l’exploitant a répondu.
- 15 décembre 2022 : Système de gestion de la sécurité et maîtrise de la sous-traitance sur les opérations à enjeux ; Suivi des équipements sous pression ;
(observations sur : procédure d’entretien des détecteurs d’hydrocarbures liquides, opérations d’entretien et de maintenance)

TOTAL Energies

Actualités

- Parc photovoltaïque (APC 18/11/20) ;
- Suivi de l'évolution du site avec notamment
 - Modifications des capacités (suppression de bacs ou évolutions)
 - Arrêt exploitation PCC + Cessation de l'unité MEROX
- Plan d'Opération Interne mis à jour ;
- Étude de danger révisée à recevoir
- Suivi des auto-surveillances

VALENE

Porter-à-connaissance : instruit le 26 avril 2022

- modification de la nomenclature : transit de déchets de verre
- changement exploitant : Generis
- reprise du contrat des garanties financières

Action nationale « Post-Lubrizol » : 2020-2023

Des inspections ont été réalisées autour des sites Seveso :

- 1. Autour de Seqens en juin 2021 : 12 inspections sur Limay**
- 2. Autour de Linde et d'Air liquide en avril 2022 : 29 inspections sur Limay et Porcheville**
- 3. Autour de SARPI en 2021 et 2022 : 6 inspections sur le port de Limay**

Action nationale « Post-Lubrizol » : 2020-2023

Information des Sous-Préfets : mail du 25/04/2021

**Information des maires sur l'action : courriers du 26/05/2021
(Limay et Porcheville)**

**Information des établissements Seveso sur le bilan de l'action :
en cours (Seqens le 8/12/2022 – En cours pour les autres)**

**Information des maires des communes concernées sur le bilan
de l'action : en cours**

Action nationale « Post-Lubrizonol » : 2020-2023

Document d'information à destination
des riverains et professionnels remis en
fonction du besoin

Fait en collaboration avec le SPI Val de
Seine

Action nationale concernant les établissements situés
dans la bande des 100m autour d'un site SEVESO

INSTRUCTION DU GOUVERNEMENT DU 16 DÉCEMBRE 2020 (NOR : TREP2028828J)



**Votre établissement a été identifié comme étant localisé
à moins de 100m d'un site SEVESO.**

À ce titre et en application de la feuille de route « post-Lubrizonol », éditée par
le Ministère de la Transition Écologique, les services de l'État compétents sont
tenus de procéder à une visite d'inspection de votre établissement.

**Si vous n'êtes pas présent lors du passage de l'inspecteur de la DRIEAT,
vous devez impérativement prendre contact
pour convenir d'un rendez-vous par mail ou téléphone :**



ud78.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr



01 71 28 48 51



Qu'est-ce qu'un établissement SEVESO ?

- Il s'agit d'une installation dont les activités industrielles peuvent présenter un ou des **risques technologiques majeurs**.
- Des critères, définis par une directive européenne, déterminent le classement SEVESO d'un site industriel : non classé SEVESO / SEVESO seuil bas (SB) / SEVESO seuil haut (SH).
- Des obligations découlent de ce classement qui implique également la réalisation de contrôles réguliers par les autorités compétentes.
- La réglementation française qui encadre les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) s'y applique.



Qui effectue les contrôles ?

- L'État assure directement le contrôle de ces installations. Sous l'autorité du Préfet, l'Inspection des installations classées, au sein de la DRIEAT en Île-de-France et des DREAL dans les autres régions, réalise ces contrôles. Selon leur classement, les établissements SEVESO font l'objet a minima d'une visite d'inspection par an (SH) ou tous les 3 ans (SB).



Où trouver les informations sur les installations classées à proximité de chez soi ?

- Le portail georisques.gouv.fr répertorie, entre autres, l'ensemble des ICPE sur une carte interactive. Cette plateforme contient également une base de données très utile pour connaître les activités répertoriées sur chaque installation classée ainsi que les arrêtés préfectoraux qui encadrent leurs activités.

En quoi consiste l'action nationale sur la bande des 100 mètres autour de chaque établissement SEVESO ?

TIRER LES ENSEIGNEMENTS DE L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL

En septembre 2019, un incendie d'une rare intensité s'est produit sur l'usine rouennaise de Lubrizol et l'entrepôt voisin de la société Normandie Logistique. Suite à cet événement, la possibilité d'un effet domino d'un voisin sur un site industriel SEVESO fait l'objet d'une action de contrôle à l'échelle nationale.

D'ici 2022, tous les sites présentant une activité professionnelle à proximité d'un établissement SEVESO doivent faire l'objet d'une visite d'inspection afin de vérifier l'absence de risques d'effet domino dans une bande de 100 mètres.



Je suis voisin d'un établissement SEVESO, que dois-je faire ?

Ce document vous a été remis car votre établissement a été identifié lors d'une enquête de terrain comme situé (entièrement ou partiellement) dans la bande des 100 mètres autour d'un établissement SEVESO. Une inspection doit donc y avoir lieu par mesure de prévention.

Si les services concernés n'ont pas pu encore accéder à vos locaux, veuillez les contacter aux coordonnées indiquées en première page afin de convenir d'un rendez-vous.

QUEL EST L'ENJEU DE LA VISITE D'INSPECTION CHEZ LE VOISIN D'UN ÉTABLISSEMENT SEVESO ?

- S'assurer de la sécurité de votre établissement,
- Sensibiliser sur la gestion des produits inflammables et dangereux, en particulier leur mode de stockage,
- Identifier les interactions possibles avec l'établissement SEVESO voisin.

EN CAS D'ALERTE

À FAIRE



Mettez-vous à l'abri



Écoutez France Bleu France Info France Inter

À NE PAS FAIRE



Ne téléphonez pas



N'allez pas les chercher

Anticiper la sécurité

Pour garantir une protection adéquate sur votre site,
3 types d'actions doivent être envisagés selon votre situation :

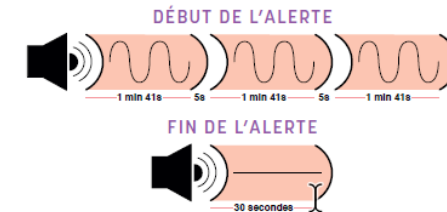
- Informer vos salariés et visiteurs des risques encourus
- Anticiper et organiser l'activité de votre entreprise pour bien réagir en cas d'incident
- Sécuriser votre activité par rapport aux risques industriels

Il est également fortement recommandé de prendre contact et d'entretenir régulièrement des échanges avec les responsables du site SEVESO voisin.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les plaquettes publiées par **YVELINES** et **AMARIS** :

– **Activités économiques et risques industriels, répondre aux obligations légales de protection**
– **Résigué : se protéger face aux risques industriels - Entreprises riveraines de site SEVESO Seuil Haut**

Rappel sur le signal sonore



Pour information, le département des Yvelines compte 12 sites SEVESO :
6 sites SEVESO Seuil Bas (SB) et 6 sites SEVESO Seuil Haut (SH)

- SIAAP à Achères (SH)
- Storengy à Beynes (SH)
- Raffinerie du Midi à Coignières (SH)
- Trapil à Coignières (SB)
- Total à Gargenville (SH)
- Air Liquide à Limay (SB)
- SARP Industries à Limay (SH)
- Seqens à Limay (SB)
- Air Product à Maurepas (SB)
- Linde France à Porcheville (SB)
- Azurite à Rosny-sur-Seine (SB)
- Storengy à Saint-Illiers-la-Ville (SH)

DRIEAT (EX-DRIEE)
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES YVELINES
35 RUE DE NOAILLES - BÂT. B1
79000 VERSAILLES

Action nationale « Post-Lubrizol » : 2020-2023

Lettres du SPI Vallée de Seine : <https://www.spi-vds.org/>

- 1. n° 67 d'avril 2021 : Un an et demi après l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, quelles évolutions sur la gestion du risque incendie...**
- 2. n° 73 de novembre 2022 : Tous résilients face aux risques ...**

Merci de votre attention